

En 2011, pour l'affirmation du droit à la santé pour tous, Chroniques associés* attend une politique conforme aux discours !

Ainsi, plusieurs médicaments à service médical rendu considéré comme « modéré » ont vu leur taux de remboursement passer de 35 à 30% à partir du 1er janvier 2011 : ce sont les médicaments à vignette bleue, tels que le Septéal, pourtant d'usage courant et utile afin de désinfecter une plaie, ou encore le Spasfon, antispasmodique fréquemment utilisé.

Les médicaments à vignette bleue, pourtant bien utiles, seront ainsi moins bien remboursés, alors même que le Mediator avait, lui, un taux de remboursement de 65% pour un médicament qui s'est avéré extrêmement nocif pour la santé de ses utilisateurs puisqu'il a engendré la mort de plusieurs centaines de personnes, ainsi que le dénonce l'Association française des diabétiques (AFD).

Mais ce n'est pas tout ! L'ONDAM (objectif national des dépenses de santé) pour 2011, fixé à 2,8 % ne permettra pas de maintenir la qualité des soins à l'hôpital puisque les hôpitaux réclament un ONDAM à 3,23 %. Le demi point de croissance manquant se concrétisera au prix de coupes dramatiques dans les besoins des professionnels comme des patients. Pour finir, les personnes malades se voient également invitées à payer davantage les actes médicaux dont ils bénéficient à l'hôpital : le ticket modérateur fixait auparavant un plafond de 91 euros pour la participation de 20% du tarif des actes dont devaient s'acquitter les usagers. Désormais, ce plafond est relevé à 120 euros.

Des restes à charge qui augmentent, ce sont aussi des inégalités de santé qui s'accroissent, alors que le système de santé français se caractérise déjà par de nombreuses inégalités comme l'ont montré de nombreux rapports en 2009 et en 2010.

Au moment où le gouvernement s'apprête à lancer son « Année 2011, année des patients et de leurs droits », de quoi parle-t-on ? A quoi cela va-t-il servir de promouvoir des droits à la santé si les conditions d'accès à cette santé sont continuellement remises en cause ?

Pour tenir ce double défi, promouvoir les droits et réduire les inégalités, des solutions ont été avancées par les parlementaires, y compris dans la majorité, comme la taxation supplémentaire du chiffre d'affaires des industriels du tabac ou l'augmentation des prélèvements sociaux sur les revenus du capital et du patrimoine. Elles ont toutes été rejetées.

Chroniques Associés réclame donc une politique d'accès aux soins cohérente avec la volonté politique de promouvoir les droits des patients.

** Le collectif rassemble à ce jour : AFSEP, Amalyste, AIDES, la FNAIR, Jeunes Solidarité Cancer, Keratos, l'AFD, l'AFH. Chroniques associés est un collectif d'associations de personnes touchées par une maladie chronique. Notre objectif est de sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics aux difficultés quotidiennes rencontrées par ces personnes malades.*